



LES OUTILS DU MILITANT

NUMÉRO SPÉCIAL
FORMATIONS 2012

www.cfdtlorraineinformation.net

		Atelier spécial	Atelier parcours	Comité d'entreprise	CFDT	Conventions de travail	Prérogatives Conseil de salariés	Interventions de salariés	Statuts de services d'ordre	Page n°
ACQUERIR LES SAVOIRS ET LES COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Perfectionnement professionnel 									7-8
CONNAÎTRE LA CFDT	<ul style="list-style-type: none"> • Accord et formation à la CFDT • Statuts de services d'ordre 									9
LES 1^{ères} FORMATIONS POUR EXERCER SON MANDAT	<ul style="list-style-type: none"> • Titre de CF • Titre de CE • Titre CE • Titre CFDT • Titre CFDT aux CFDT (PPT) 									9
POUR APPROFONDIR L'EXERCICE DU MANDAT	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre le travail syndical • Code de travail et actions syndicales • Intégrer les élections professionnelles dans le plan • Les règles stratégiques de la négociation dans le plan • Les règles stratégiques de la négociation dans le cadre • L'épargne salariale • Le droit de grève • Droit social dans les CDD, intérimaires et précaires • Droit social dans le plan 									10
SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Le droit individuel des formations professionnelles • Formation économique de l'Ina CE • Le CPTC • PFI, formations structurées 									11
sur la santé et les conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des cellules des jeunes • Le document unique • Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le plan • Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le cadre • Les risques psychosociaux • La médecine du travail et actions de prévention • Le système de tarification pour l'hygiène • Accidents de travail et maladies professionnelles • Le travailleur handicapé dans l'entreprise • Réviser un accord d'entreprise sur la qualité de l'emploi 									12
LES FORMATIONS JURIDIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Comment gérer les incidents d'urgence • Les accidents de service • Recours aux prud'hommes • Jurisprudence sur les discriminations • Jurisprudence sur les nouvelles techniques d'émulation • Actuelle jurisprudence • Le droit de l'emploi (droit) 									13
COMMUNIQUER, ANIMER	<ul style="list-style-type: none"> • L'expression orale • L'écrit • L'animation • L'animation de groupe • L'animation de projet 									14
LES FORMATIONS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier informatique (niveau 1 et 2) • Atelier Gantt/maquette 									15
LES FORMATIONS -MER-...	<ul style="list-style-type: none"> • Agir pour améliorer le syndicat • Agir pour améliorer le service • Agir contre les discriminations et pour l'égalité au travail • Agir contre les discriminations et pour l'égalité de genre (PFI) • Agir pour le développement durable du syndicat • Agir pour le développement durable du service • Agir pour améliorer les conditions de travail 									16
ANIMÉ (CFDT) FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de formation 									17
										18
										19
										20
										21-24
										25-28
										29
										30-31

Former plutôt que fonder en cas de crise, former tout au long de la vie pour permettre à chacun d'être acteur de son destin, depuis toujours la CFDT fait de la formation un des outils principaux de son action. Le propos dépasse largement le format syndical mais celle-ci s'inscrit bien évidemment dans ce qui est au cœur de notre projet politique : l'émancipation des individus. C'est pour cela que la CFDT est de loin l'organisation syndicale qui met le plus d'énergie et de moyens dans la formation de ses adhérents et de ses militants.



Les objectifs du plan de formation de la CFDT Lorraine sont désormais biannuels.

On les retrouve en 2012, analogues à l'année dernière – pour rappel, on peut les résumer ainsi :

- ▶ Permettre à chaque adhérent, militant, responsable, d'être formé (que ce soit via sa Fédération ou l'URJ) pour appréhender son mandat et pouvoir agir auprès des salariés.
- ▶ Renforcer les compétences des militants sur la question du travail (accès, maintien et développement de l'emploi en région, santé au travail...)
- ▶ Faire de la formation syndicale un outil au service du développement et du renouvellement générationnel en proposant :
 - aux collectifs syndicaux des formations/actions intégrant ces questions et en parallèle celle de la structuration.
 - aux nouveaux adhérents/militants des formations centrées sur le développement des compétences techniques mais aussi sur notre identité, nos valeurs politiques, notre fonctionnement, notre histoire.

Ces objectifs se retrouvent dans les **90 formations proposées** cette année au catalogue.

Des nouveautés en 2012 avec un accès désormais plus simple et plus rapide au site internet pour avoir l'information du secteur et pour s'inscrire en ligne. Des nouveautés aussi dans les modules proposés avec des formations juridiques sur des domaines aussi variés que le droit local, le CDD, les discriminations et le harcèlement, avec des formations sur le bilan social, les nouveaux médias.

Et il y a la formation « **Règles** » pour la formation des responsables de demain, qui concrétise la réponse formation à une de nos priorités de congrès. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit pour la CFDT d'accompagner et de former les militants des syndicats et des structures inter-professionnelles afin d'avoir demain plus encore des responsables représentatifs de la pluralité du salariat.

En juin 2012, le congrès régional sera l'occasion de lire un bilan des quatre années d'activité de la CFDT Lorraine, de bâtir ensemble de nouvelles priorités d'actions et de proposer une vision de l'avenir en région. Géographes que nous trouverons dans cet exercice, dans les débats et la résolution régionale, mettons à imaginer de nouvelles actions, de nouvelles formations pour les années à venir. En attendant, bon parcours formations, bon courage à tous dans les combats quotidiens de l'action syndicale.

■ Dominique TOUSSAINT.

CFDT
présence-CFDT
service clientèle : 4646 54 11
sur son site : www.cfdt.fr MAILLON
Impression PDF 50000
21 rue de Colmar 54000 Sarrebourg
03 83 48 12 - Numéro vert
100 € (appel + 10,36 € par min)
N°ORP 112 1 2649 - Iss. 07/11 2474



FORMATIONS 2012

Défi Handicap

FORMATION
INFORMATION
ORIENTATION
RECHERCHE
CONSEIL

Changer
Fondamentalement
De regard sur les
Travailleurs handicapés

UN PARTENARIAT



agefiph

Bureau A4208
Maison des Handicapés
4, rue André Breton
97134 • 97400 ST-JEAN
Tél. 03 29 02 52 33
039 06 70 17 49 41
cfdt@pt.lorrainehandicap.fr

La CFDT agit pour l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Pour cela, elle développe depuis 2001 des actions en partenariat avec Agefiph. C'est la Mission Défi Handicap.

FORMATION

Former les représentants du personnel pour leur faire mieux connaître :

- la réglementation, les outils et les pratiques nécessaires à l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire ;
- la réglementation, les outils et les pratiques nécessaires au maintien dans l'emploi des salariés ayant un problème de santé.

INFORMATION

Informer les collectifs CFDT et en premier lieu les représentants du personnel en entreprise des mesures permettant l'intégration et le maintien des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire par :

- des rencontres avec la chargée de mission,
- la diffusion de plaquettes d'information,
- la mise en ligne d'informations sur le site : www.cfdt.fr, page Lorraine, rubrique Mission, sous-subrubrique Mission défi handicap.

ORIENTATION

Orienter les salariés qui risquent de perdre leur emploi soit à un problème de santé, vers les structures chargées de leur accompagnement.

RECHERCHE

Veille sociale portant sur :

- les évolutions de la législation
- la perception des collectifs syndicaux de l'existence d'un lien à la situation des travailleurs handicapés.

CONSEIL

Assister les représentants du personnel en entreprise afin de leur apporter des éléments leur permettant :

- de proposer des aménagements de postes de travail,
- de mettre en œuvre un accord de branche,
- de négocier un préaccord puis un accord d'entreprise pour l'insertion des travailleurs handicapés.

➤ S'INSCRIRE EN LIGNE, C'EST MAINTENANT, PLUS FACILE ET PLUS RAPIDE

En plus de Présence CFDT, retrouvez toute l'année l'actualité du secteur formation de Lorraine sur notre site internet. Vous y trouverez l'ensemble de l'actualité du secteur, des informations pratiques (les modalités d'inscription mais aussi une liste d'hôtels, les frais de formation, la couverture, les contacts utiles...) et surtout... **VOUS POURREZ VOUS INSCRIRE EN LIGNE.**

Une lettre d'information nous permet de donner une information plus complète aux personnes inscrites dans un parcours de formation.

➤ Allez sur le site

www.cfdtlorraineformation.net

➤ Tapez l'identifiant en majuscule

S'identifier

nom d'utilisateur (en majuscule)

FORMATION

mot de passe (en minuscule)

polienne

➤ puis le mot de passe en minuscule

VOUS POURREZ OUVRIR LA PAGE D'ACCUEIL SUIVANTE...

CFDT Lorraine

Formations syndicales 2012

Accueil

100 FORMATIONS 2012

Calendrier des formations

Partenaires de formation

Partenariat de formation

Par dates et le territoire

Coûtants / Dotation

Informations pratiques

Les contacts

Liste d'hôtels

L'agenda et la lettre d'information

Rechercher

CFDT Lorraine

Bienvenue sur le site du Secteur Formations de la CFDT LORRAINE.

Et surtout... vous pourrez vous inscrire en ligne.

Calendrier 2012

Photo of a group of people

UNE FORMATION C'EST BIEN, UN PARCOURS C'EST MIEUX !

Vous trouverez dans ce récapitulatif de toutes les formations possibles quel que soit votre mandat ou votre secteur.

L'idéal c'est de commencer par la formation accueil, puis de faire la première formation liée au mandat. Ensuite le choix est assez large. A vous de voir en fonction de vos centres d'intérêt et des priorités d'actions revendicatives de la section, du syndicat, de la structure qui vous mandate.

► un exemple de parcours



► un passeport formation syndicale

Enfin, la CFDT-Lorraine vous propose désormais un passeport formation syndicale. Ce document vous est personnel. Il vous permet d'avoir un relevé de vos formations syndicales quel que soit l'opérateur.



Pour l'obtenir, contactez votre opérateur ou le secteur formation de la CFDT-Lorraine (coordonnées page 29).

RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL

TOTAL : 4 JOURS
1 JOUR
+ 3 JOURS
+ 1 X 3 JOURS
+ 1 JOUR

- **Publics** : Responsables, et futurs responsables potentiels
- **Objectif** : Améliorer les compétences politiques et opérationnelles des nouveaux et futurs responsables des structures pro. et intégra., renforcer la dimension identitaire pro. et intégra.

	16 DÉCEMBRE 2011
MURTHE & MOSELLE	MODULE 1 06-07 FÉVRIER 2012
	MODULE 2 26-28 AVRIL 2012
	MODULE 3 27-29 JUIN 2012
	ÉVALUATION FIN 2012

Voir détail du dispositif
(page 36).



ACCUEIL / BIENVENUE À LA CFDT

2 JOURS

- **Publics** : Nouveaux collégien(ne)s, nouveaux militant(e)s.
- **Objectif** : Connaître et comprendre l'histoire et le fonctionnement de la CFDT, de la section à la Confédération.

En plus des dates proposées, retrouvez cette formation en page 17 sur les modalités de contractualisation

- **Lieu et dates** :

REIMS	06 - 07 FÉVRIER 2012
MOSELLE	14 - 15 MAI 2012
MURTHE&MOSELLE	13 - 14 SEPTEMBRE 2012
YVOIS	19 - 20 NOVEMBRE 2012

POUR CONNAÎTRE LA CFDT

IDENTITÉ ET STRATÉGIE DE LA CFDT

1 JOUR
1 JOUR
12 JOURS

- **Publics** : Militant(e)s et futurs responsables.
- **Objectif** : Comprendre les évolutions de la CFDT, à travers ses valeurs, son histoire, ses positions. Connaître l'histoire particulière du syndicalisme en Lorraine ; qu'entendre par réformisme ? Quelles implications dans nos actions ?
- **Lieu et dates** :

En fonction de la contractualisation avec le syndicat, il peut y avoir un apport d'une 1/2 journée ou d'une journée, qui s'intègre dans une autre action.

RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL MIXITÉ ET DIVERSITÉ

UN ENJEU, UN DÉFI POUR TOUTE LA CFDT EN LORRAINE

QUELS OBJECTIFS ?

- Renforcer la dynamique d'anticipation des structures en Lorraine sur les questions du renouvellement des responsables, du pluralisme (rajeunissement, mixité etc.) ;
- Renforcer la dimension identitaire, professionnelle et interprofessionnelle des responsables ;
- Améliorer les compétences politiques et opérationnelles des nouveaux et futurs responsables du pro. et de l'intérop.

POUR QUEL PUBLIC ?

- Les militant-e-s déjà en responsabilité.
- Les militant-e-s identifié-e-s par les syndicats, les UJ, l'URJ (comme susceptibles d'accéder à terme à de nouvelles responsabilités).

QUEL CONTENU À CETTE FORMATION ?

- La situation socio-économique, le paysage syndical de la Lorraine et de ses territoires
- Les organisations syndicales à travers leur histoire
- La CFDT et la réformation
- Rôle du syndicat / rôle de l'intérop.
- Les priorités, les lieux d'action, les articulations.
- La détermination d'orientations en plan de travail
- Les règles et la mise en œuvre du mandatement dans l'organisation
- Organiser une échéance collective (congrès, AG, etc.)
- Organiser des actions qui structurent le fonctionnement collectif...

QUELS PRINCIPES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ?

4 SESSIONS POUR UN TOTAL DE 9 JOURS DE FORMATION

- Une fréquence bimensuelle
- Des travaux inter-sessions
- Un engagement à participer à l'ensemble du cursus
- Un accompagnement et tutorat par un-e responsable retraité-e
- Un dispositif d'évaluation et de suivi
- Une contractualisation entre les structures engagées dans le dispositif, l'URJ et la confédération.

LE CALENDRIER :

Session de lancement	16 décembre 2011
1 ^{ère} session	06 et 07 février 2012
2 ^{ème} session	25 26 27 avril 2012
3 ^{ème} module	27 28 29 juin 2012
Session d'évaluation	Une journée à définir fin 2012

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

- Comme pour toute formation, celle-ci doit donner lieu à validation du syndicat d'appartenance. Pour ce dispositif, l'inscription ne sera définitive qu'après une rencontre préalable entre le syndicat ou l'URJ et le responsable de la formation syndicale de l'URJ Lorraine, pour représenter les enjeux, la mise en œuvre, le suivi, l'engagement contractuel du responsable et des structures.

- Les coûts financiers de cette action sont pris en charge par la CFDT Lorraine et la confédération.



www.cfdtlorraineformation.fr

RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

3 JOURS

- **Publics :** Nouveaux et futurs délégués Délégués du Personnel, titulaires et suppléants.
- **Objectif :** Identifier les fonctions et missions du Délégué du personnel - Savoir utiliser les outils (Code de Travail) et exprimer une revendication, intégrer les modifications liées à la loi sur la représentativité.
- **Jeux et dates :**

MOSELE	15-16-17 JANVIER 2012
VOSGES	14-15-16 MARS 2012
MURTHER & MOSELE	21-22-23 MAI 2012
MEUSE	11-12-13 JUNE 2012
MOSELE	17-18-19 SEPTEMBRE 2012
VOSGES	12-13-14 NOVEMBRE 2012
MURTHER & MOSELE	12-13-14 DÉCEMBRE 2012

L'ÉLU CFDT AU COMITÉ D'ENTREPRISE

3 JOURS

Non avec la formation économique de l'Élu CE page 11

- **Publics :** Nouveaux et futurs délégués au Comité d'Entreprise, titulaires et suppléants.
- **Objectif :** Identifier fonctions et missions de l'Élu au Comité d'Entreprise - Réguler les moyens et le fonctionnement de l'entreprise - Distinguer les budgets - Définir des priorités revendicatives.
- **Jeux et dates :**

MOSELE	01-02-03 FÉVRIER 2012
MURTHER & MOSELE	24-27-28 MARS 2012
VOSGES	09-10 MAI 2012
MEUSE	08-09-10 OCTOBRE 2012
MOSELE	24-27-28 NOVEMBRE 2012

L'ÉLU CFDT AU CHSCT FONCTION PUBLIC, ÉTAT ET TERRITORIALE

3 JOURS

- **Publics :** Députés au CHSCT RPT et RPE
- **Objectif :** Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CHSCT et ses missions - Savoir utiliser les outils à sa disposition et connaître les différents porteurs - Identifier les risques et mettre en place une politique de prévention en lien avec la section.
- **Jeux et dates :**

MOSELE	27-28-29 JUNE 2012
MURTHER & MOSELE	24-25-26 OCTOBRE 2012

RÔLE DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL

3 JOURS

- **Publics :** Nouveaux Délégués syndicaux, futurs Délégués syndicaux, RS.
- **Objectif :** Identifier les missions et fonctions du Délégué syndical - Comprendre le mandat et le lien avec les structures CFDT - Utiliser les outils à disposition du DS. Intégrer les modifications liées à la loi sur la représentativité.

MURTHER & MOSELE	08-09-10 FÉVRIER 2012
MEUSE	02-03-04 AVRIL 2012
VOSGES	28-29-30 SEPTEMBRE 2012
MOSELE	19-20-21 NOVEMBRE 2012



L'ÉLU CFDT AU CHSCT

3 JOURS
(en deux sessions)

- **Publics :** Membres du CHSCT secteur privé et Fonction publique Hospitalière
- **Objectif :** Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CHSCT et ses missions - Savoir utiliser les outils à sa disposition, connaître les différents porteurs et le réseau CFDT - Impulser une politique de prévention en lien avec la section, qui tient compte des risques identifiés.
- **Jeux et dates :**

MEUSE	27-28-29 FÉVRIER + 23-24 AVRIL 2012
MURTHER & MOSELE	04-05-06 AVRIL + 14-15 JUNE 2012
MOSELE	09-11-12 SEPTEMBRE + 13-13 NOVEMBRE 2012
VOSGES	03-04-05 OCTOBRE + 06-07 DÉCEMBRE 2012

Attention à remplir les formulaires spécifiques pour une prise en charge employeur de cette formation. En cas de difficultés, contactez le secteur formation de la CFDT Lorraine. Coordonnées p.29

ANIMER LA SECTION SYNDICALE

2 à 3 JOURS

- **Publics :** D.S. et secrétaires de sections, leurs DS et secrétaires de sections.
- **Objectif :** Savoir animer un collectif de militants. Savoir déléguer et organiser la délégation. Travailler les liens syndicat/section/mandatés. Faire le lien avec les axes des congrès. Travailler le rôle de mandaté. Savoir exercer ses missions dans les milieux et le positionnement CSE.
- **Deux et dates :**

MEURTHE	03-05 FÉVRIER + 14-16 MAI 2012
MOSELLE	04-05 AVRIL + 18-19 JUIN 2012
MEURTHE/MOSELLE	24-25 SEPTEMBRE + 19-20 NOVEMBRE 2012

CODE DU TRAVAIL ET ACTION SYNDICALE

2 JOURS

- **Publics :** Délégués Délégués de Personnel et ou Comité d'Entreprise, Délégués syndicaux ayant suivi la formation liée au mandat.
- **Objectif :** Comprendre et utiliser les sources du droit du travail, ainsi le code de Travail dans le cadre de son mandat. Faire le lien avec l'action et la stratégie syndicale. Formations réalisées en partenariat avec l'IRT.
- **Deux et dates :**

NANCY	23-24 JANVIER 2012
	10-11 MAI 2012
	06-07 DÉCEMBRE 2012

GAGNER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE PRIVÉ

3 JOURS

- **Publics :** Militant(e)s et élu(e)s DS/DPCE ayant suivi la formation liée au mandat.
- **Objectif :** Identifier les enjeux des élections en lien avec la loi sur la représentativité syndicale. Connaître mieux en place une stratégie de campagne ? Quel calendrier ? Quels outils ? Quel plan de travail ? Comment éviter le contentieux sur le protocole électoral ? Formations réalisées en partenariat avec l'IRT.
- **Deux et dates :**

NANCY	13-14 MARS 2012
	17-19 OCTOBRE 2012

L'ÉPARGNE SALARIALE

3 JOURS

- **Publics :** Élu(e)s DP et CE, Délégués syndicaux.
- **Objectif :** Identifier l'épargne salariale : histoire et mise en place, les produits - Les acteurs sur l'épargne salariale - Le rôle des élus.
- **Deux et dates :**

MOSELLE	02-03 AVRIL 2012
----------------	------------------

LES RÈGLES ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION DANS LE PRIVÉ

3 JOURS

- **Publics :** Militant(e)s et élus DS, DP, CE, ayant suivi la 1^{re} formation liée au mandat.
- **Objectif :** Connaître les dispositions qui s'imposent aux employeurs en termes de négociation (périodicité, thème, déroulement). Se familiariser avec les techniques de négociation et de conclusion d'un accord, intégrer les règles de la représentativité. Formations réalisées en partenariat avec l'IRT.
- **Deux et dates :**

NANCY	19-20-21 MARS 2012
--------------	--------------------

LES RÈGLES ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION DANS LE PUBLIC

3 JOURS

- **Publics :** Secrétaires de sections, militant(e)s du secteur public.
- **Objectif :** Se familiariser avec les techniques de négociation et de conclusion d'un accord, préciser le cadre de la négociation dans le public.
- **Deux et dates :**

MOSELLE	15-16 OCTOBRE 2012
----------------	--------------------

RÔLE DU TRÉSORIER

3 JOURS

- **Publics :** Trésoriers de syndicats ou de structures de la CSE.
- **Objectif :** Clarifier et définir la fonction de trésorier de syndicats, membre de l'exécutif. Intégrer la culture financière et informatique. Traduire les orientations du syndicat dans un budget.
- **Deux et dates :**

MOSELLE	04-07-08 FÉVRIER 2012
MEURTHE/MOSELLE	14-15-16 NOVEMBRE 2012



BILAN SOCIAL DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES TERRITORIALES ET HOSPITALIÈRES

2 JOURS

- **Publics :** Tout militant du secteur.
- **Objectif :** Connaître les obligations de l'employeur en la matière, connaître les éléments obligatoires qui composent le bilan social, savoir en extraire les éléments utiles à notre projet revendicatif pour la formation, l'emploi, les conditions de travail, le dialogue social...
- **Sexe et dates :**

VOSGES

03-03 AVRIL 2012

BILAN SOCIAL DANS LE PRIVÉ

2 JOURS

- **Publics :** Tout militant du secteur (bilan social obligatoire pour les entreprises de +300 salariés)
- **Objectif :** Connaître les obligations de l'employeur en la matière, connaître les éléments qui composent le bilan social, savoir en extraire les éléments utiles à notre projet revendicatif, faire le lien avec les négociations obligatoires, l'action du CE, du CHSCT, du DS...
- **Sexe et dates :**

NIOSSE

17-18 DÉCEMBRE 2012

SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

FORMATION ÉCONOMIQUE DE L'ÉLU AU CE

3 JOURS

- **Publics :** Élu(e) au Comité d'entreprise ayant suivi le stage l'Élu ou candidat d'entreprise.
- **Objectif :** S'approprier les indicateurs économiques et financiers communiqués au CE, Comprendre le passé récent de l'entreprise pour anticiper ses perspectives et pour pérenniser les risques sur l'emploi. Mettre une action syndicale à partir de ces éléments.

Formation réalisée par L'INTEC (Cabinet d'expert-comptable, partenaire privilégié de la FPO).

- **Sexe et dates :**

MEURTHE & MOSELLE

05-06-07-08-09 MARS 2012

MOSELLE

08-09-10-11-12 OCTOBRE 2012

LA GPEC (GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES)

1 JOUR

- **Publics :** Ensemble des militants susceptibles d'intervenir sur le dossier.
- **Objectif :** Connaître les outils de mise en place d'un dispositif GPEC dans l'entreprise, le cadre réglementaire, la stratégie syndicale. Connaître les modalités de négociation et le contenu d'un accord GPEC pour le CRDT. Faire le lien branches/territoire.

- **Sexe et dates :**

MEURTHE & MOSELLE

03-03-04 MAI 2012

P.S.E. / FUSION / RESTRUCTURATIONS

COMMENT AGIR FACE AU RISQUE DE RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE ?

1 JOUR

- **Publics :** Militants d'entreprises du secteur privé, responsables de syndicats et de structures CRDT.
- **Objectif :** Connaître et surveiller les évolutions de l'entreprise. Connaître les outils à disposition du chef d'entreprise pour modifier les effectifs, connaître des contre-propositions. Savoir penser sur un P.S.E. Définir une stratégie syndicale en lien avec l'organisation et avec les salariés.

- **Sexe et dates :**

MOSELLE

27-28-29 FÉVRIER 2012

VOSGES

23-23-24 OCTOBRE 2012

LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (VIA, DR, CE, BILAN DE COMPÉTENCES) OUTIL DE SÉCURISATION DES PARCOURS

1 JOUR

- **Publics :** Militant(e)s et élu(e)s de tout secteur souhaitant s'employer dans l'élaboration et le suivi des politiques de formation continue.
- **Objectif :** Connaître les différents dispositifs d'accès à la formation continue, intégrer l'axe formation aux priorités syndicales.

Formation réalisée en partenariat avec l'INTEC

- **Sexe et dates :**

NANCY

11-12-13 JUIN 2012



ARBRE DE FAITS ARBRE DES CAUSES

3 JOURS

- **Publics :** Elu(e)s et mandaté(e)s du CHSCT, DS, CHS, collectifs de sections syndicales.
- **Objectifs :** Savoir maîtriser l'outil de lecture + arbre des causes. Distinguer les faits et les causes, leurs logiques.
- **Mettre en place l'enquête après l'accident ou AT-IMP - Elaborer un plan d'action et de prévention, en lien avec la section.**

• **Lieu et dates :**

MEURTHE & MOSELLE	11-13-14 JUIN 2013
------------------------------	---------------------------

LE DOCUMENT UNIQUE

3 JOURS

- **Publics :** Elu (e)s et mandaté(e)s du CHSCT, collectifs de sections syndicales
- **Objectifs :** Connaître les obligations de l'employeur pour la mise en œuvre du D.U, pouvoir intervenir sur sa construction, savoir travailler avec le CHSCT et s'appuyer sur ce document pour initier une politique de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.

• **Lieu et dates :**

MOSELLE	29-30-31 MAI 2013
MEUSE	17-18-19 OCTOBRE 2013

PRÉVENIR LE RISQUE DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PRIVÉ

3 JOURS

- **Publics :** Tout militant intervenant sur ces questions, Responsables Prévention & Conditions de travail.
- **Objectifs :** Comment entendre la plainte d'un salarié qui se considère comme harcelé ? Que dit la loi ? Comment passer de l'individuel au collectif ? - Quel rôle pour le mandaté CPDT dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des RPS ?

• **Lieu et dates :**

MEURTHE & MOSELLE	25-26-27 AVRIL 2013
MOSELLE	14-15-16 NOVEMBRE 2013

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

3 JOURS

- **Publics :** Elu (e)s et mandaté(e)s du CHSCT, DS, collectifs de sections syndicales
- **Objectifs :** Connaître ce que sont les RPS (stress, violence, harcèlement...) Savoir repérer ce qui les signale. Identifier les acteurs de l'entreprise concernés par la prise en charge des RPS, dont le médecin du travail et le CHSCT. Connaître le réseau d'appui CPDT en la matière. S'initier aux règles de construction d'un accord de prévention des RPS.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

• **Lieu et dates :**

MOSELLE	13-13-14 MARS 2013
MEURTHE & MOSELLE	18-19-20 JUIN 2013
MOSELLE	18-19-20 DÉCEMBRE 2013

PRÉVENIR LE RISQUE DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIC

3 JOURS

- **Publics :** Tout militant intervenant sur ces questions, Responsables Prévention & Conditions de travail.
- **Objectifs :** Comment entendre la plainte d'un salarié qui se considère comme harcelé ? Que dit la loi ? Comment passer de l'individuel au collectif ? - Quel rôle pour le mandaté CPDT dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des RPS ?

• **Lieu et dates :**

MOSELLE	26-27-28 MARS 2013
VOGÈS	03-04-05 DÉCEMBRE 2013

LE MÉDECIN DU TRAVAIL ET ACTIONS DE PRÉVENTION

3 JOURS

- **Publics :** Elu(e)s DS, DR, CE et CHSCT, différents collectifs de travail
- **Objectifs :** Connaître les statuts, rôles et missions du médecin du travail, sa place dans le service de santé au travail, quels liens à trouver avec notre projet d'action en faveur des conditions de travail.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

• **Lieu et dates :**

MEURTHE & MOSELLE	02-03 AVRIL 2013
------------------------------	-------------------------

ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

3 JOURS

- **Public :** Elé(e)s DS, DP, CE, CHSCT, Militants publics et privés en charge du dossier.
- **Objectifs :** connaître les définitions et caractéristiques des AT et des MP ; Connaître les procédures de déclaration, de reconnaissance, de recours, en cas de maladie professionnelle ou accident de travail ; Quel impact sur les entreprises (jeux de responsabilités/mécanismes) ; Quels sont les acteurs CDT sur lesquels s'appuyer ?
- **Lieu et dates :**

MOSELLE	07-09 MARS 2012
MEURTHE & MOSELLE	17-19 SEPTEMBRE 2012



LA RUPTURE DU LIEN CONTRACTUEL POUR INAPTITUDE

3 JOURS

- **Public :** Elé(e)s DS, DP, CE, CHSCT et élus prof/hommes
 - **Objectifs :** Savoir qui constate les inaptitudes, quels sont les recours possibles et à quel moment, connaître les procédures de rupture de contrat de travail, pour inaptitude. Savoir sur qui s'appuyer pour agir.
- Formation réalisée en partenariat avec l'IRE.

• **Lieu et dates :**

MOSELLE	21-23 MAI 2012
---------	----------------

Cette formation bénéficie

de soutien financier de l'Agefiph

LE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ DANS L'ENTREPRISE

3 JOURS

- **Public :** Tout militant du secteur privé.
- **Objectifs :** Connaître l'ensemble des dispositions qui permettent l'accès ou le maintien dans l'emploi d'un travailleur victime d'un handicap, la loi du 11/05/05, le rôle des représentants du personnel en la matière, les aides de l'Agefiph...
- **Lieu et dates :**

MEURTHE & MOSELLE	27-28-29 FÉVRIER 2012
MOSELLE	28-29-30 MARS 2012
MEUSE	29-30-31 MAI 2012
VOSGES	15-16-17 octobre 2012

Cette formation bénéficie

de soutien financier de l'Agefiph

NÉGOCIER UN ACCORD D'ENTREPRISE SUR LA QUESTION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

3 JOURS

- **Public :** Tout militant du secteur privé
- **Objectifs :** Connaître les modalités de constitution d'un accord d'entreprise sur la question du handicap, connaître les aides allouées par l'Agefiph dans le cadre d'une convention d'entreprise, savoir adopter et appliquer un accord national à la situation de l'entreprise.
- **Lieu et dates :**

MOSELLE	09-10-11 MAI 2012
MEURTHE & MOSELLE	18-19-20 OCTOBRE 2012



LES FORMATIONS JURIDIQUES

COMMENT GÉRER LES INCIDENTS D'AUDIENCE

3 JOURS

- **Public :** CPH, Conseillers de salariés, défenseurs, responsable juridique de syndicats.
- **Objectifs :** Au travers de mise en situation réelle, apprendre à faire face aux incidents de procédure en audience.
- **Lieu et dates :**

YOSGES

08-09-10 février 2012

LES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

2 JOURS

- **Public :** CPH, Conseillers de salariés, défenseurs, responsable juridique de syndicats.
- **Objectifs :** la conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi.
- **Lieu et dates :**

MEURTHE ET MOSELLE

29-30 mars 2012

RENCONTRE AVEC AVOCATS

1 JOUR

- **Public :** CPH, Conseillers de salariés, défenseurs, responsable juridique de syndicats.
- **Objectifs :** Faire le tour de la jurisprudence fin 2011 – début 2012. Echanges avec les avocats présents.
- **Lieu et date :**

MERS

24 mai 2012

LE DROIT DU TRAVAIL LOCAL (MOSELLE)

3 JOURS

- **Public :** CPH, Conseillers de salariés, défenseurs, responsable juridique de syndicats.
- **Objectifs :** le droit local du travail applicable en Alsace et Moselle pour le maintien de salaire en cas d'absence des salariés, la clause de non concurrence, le préavis, les jours fériés, en présence de juristes de l'institut de droit local.
- **Lieu et dates :**

SARRHEBOURG (MOSELLE)

19-20-21 juin 2012

JURISPRUDENCE SUR LES DISCRIMINATIONS

3 JOURS

- **Public :** CPH, Conseillers de salariés, défenseurs, responsable juridique de syndicats.
- **Objectifs :** Toutes les formes de discriminations au travail (salariales, syndicales, sexe ou sexe, aux origines ...)
- **Lieu et date :**

MEURTHE & MOSELLE

18-19-20 septembre 2012

JURISPRUDENCE SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION

3 JOURS

- **Public :** CPH, Conseillers de salariés, défenseurs, responsable juridique de syndicats.
- **Objectifs :** les nouvelles technologies au travail et la jurisprudence (vidéo, internet, facebook, mail, ordinateur portable, téléphone, surveillance ...)
- **Lieu et date :**

MOSELLE

24-25-26 octobre 2012

ACTUALITÉ JURISPRUDENCE

1 JOUR

- **Public :** CPH, Conseillers de salariés, défenseurs, responsable juridique de syndicats.
- **Objectifs :** Comme chaque année, faire le point en fin d'année dans chaque territoire sur les jurisprudences de 2012.

Les informations complémentaires, thèmes, dates et lieux, seront données en cours d'année au réseau juridique CPDT.

Trois formations sur la **SANTÉ AU TRAVAIL** sont ouvertes au juridique (voir pages 12-13)

- Prévenir le risque de harcèlement au travail
- les accidents de travail et maladies professionnelles
- la rupture du lien contractuel pour inaptitude

EXPRESSION ORALE

1 JOUR

- **Publics :** Représentant(e)s du personnel et militants qui veulent améliorer leur communication orale.
- **Objectifs :** Savoir écouter - Maîtriser son expression orale - Savoir argumenter, convaincre, reformuler. Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.
- **Lieu et dates :**

MEURTHE & MOSELLE	18-19-20 JUIN 2012
MOSELLE	24-25-26 SEPTEMBRE 2012

EXPRESSION ÉCRITE

3 JOURS

- **Publics :** Représentant(e)s du personnel et militants qui veulent améliorer leur communication écrite.
- **Objectifs :** Savoir argumenter, convaincre à l'écrit - Techniques de l'écrit - les différents supports écrits : tract, prise de note, PV, compte rendu, le journal... Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.
- **Lieu et dates :**

MOSELLE	12-13-14 MARS 2012
VOSGES	08-09-10 OCTOBRE 2012

NOUVEAUX MÉDIAS - BLOGS, TWITTER...
QUELLE UTILISATION SYNDICALE ?

1 JOUR

- **Publics :** Militants CFDT ayant déjà une connaissance informatique de base.
- **Objectifs :** savoir créer et mettre à jour un blog via les supports à disposition sur le net. Savoir utiliser twitter, facebook, dans une optique syndicale et en articulation avec nos supports habituels. Connaître une ligne éditoriale. Connaître la réglementation en vigueur. Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.
- **Lieu et dates :**

MEURTHE & MOSELLE	18-19-20 NOVEMBRE 2012
-------------------	------------------------

INFORMATIQUE NIVEAU 1

3 JOURS

- **Publics :** Militants CFDT voulant une connaissance informatique de base.
- **Objectifs :** Connaître les outils de base d'un ordinateur (réseau/gestion) - Savoir utiliser internet (comment chercher des informations sur le site CFDT ?) - utiliser une boîte mail (savoir envoyer une information via mail en groupe)
- **Lieu et dates :**

MOSELLE	14-20-31 MARS 2012
---------	--------------------

INFORMATIQUE NIVEAU 2

1 JOUR

- **Publics :** Militants CFDT, voulant approfondir leurs connaissances informatiques.
- **Objectifs :** Savoir utiliser Word pour des tracts, affiches, courriers, savoir utiliser un tableur excel pour un suivi d'activité, savoir faire une présentation sous powerpoint.
- **Lieu et dates :**

MOSELLE	21-22-23 MAI 2012
---------	-------------------

GESSY 2

4 JOURS

- **Publics :** Utilisateurs de Gessy, Trésoriers des Syndicats et des structures CFDT.
- **Objectifs :** Savoir utiliser les outils avancés de Gessy ou moyens de word et excel.
- **Lieu et dates :**

MITZ	24-25-26-27 AVRIL 2012
------	------------------------



LES FORMATIONS «AGIR ...»

Les formations «**agir dans**» sont des formations/ actions. Cela veut dire qu'un collectif choisi de s'interroger sur son propre fonctionnement pour avancer sur un sujet donné. Ce n'est donc jamais une personne seule qui s'inscrit mais un groupe. Quel que soit le thème, le déroulé comprendra toujours des temps de formation, des retours sur le terrain pour des mises en pratique, des moments d'évaluation, en lien avec le syndicat d'appartenance.



AGIR POUR STRUCTURER LE SYNDICAT

- **Publics** : Un collectif de syndicat.
- **Recrutement** : Convention entre le Syndicat, sa Fédération, et la CFDT locale.
- **Objectif** : Identifier les missions et fonctions de Syndicat - Repérer la place du syndicat dans le fonctionnement de la CFDT - Identifier les responsabilités au sein de l'exécutif à partir du diagnostic partagé - Mettre un plan de travail en cohérence avec nos priorités, nos moyens, nos valeurs. Y intégrer la question du développement et de renouvellement générationnel. Evaluer la formation.
- **Dates et lieux à la demande**

AGIR POUR STRUCTURER LA SECTION

2 à 3 JOURS

- **Publics** : **Collectifs de Sections**, qui veulent améliorer le fonctionnement de collectif, et consolider la Section.
- **Recrutement** : Pour être mise en œuvre, la formation agit dans la **section syndicale** implique l'accord de la section et de son représentant, ainsi que l'accord et l'engagement du syndicat.
- **Objectif** : Repérer la section dans le fonctionnement CFDT et le lien section/syndicat. Doubler le diagnostic du fonctionnement de la section - Elaborer collectivement des revendications et des priorités - Etablir et réaliser un plan de travail - Evaluer la formation.
- **Lieu et dates** :

MOISSELLE 24-25 SEPTEMBRE + 03-04 DÉCEMBRE 2012

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL (MODULE 1)



Cherchez, agissez, changez les règles

3 JOURS

- **Publics** : Collectif de sections syndicales de tout secteur à raison d'au moins deux militari(e)s
- **Recrutement** : Accord entre les stagiaires, le Délégué syndical ou le Secrétaire de section et le Secrétaire de Syndicat.
- **Objectif** : Identifier et comprendre le processus de discrimination au travail à partir des représentations, de l'histoire et des enjeux sociaux - s'approprier les documents nécessaires et les bases législatives - Elaborer un projet d'action syndical pour agir sur le lieu de travail
- **Lieu et dates** :

MEURTHE&MOSELLE 01-02-03 OCTOBRE 2012

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL (MODULE 2)

2 JOURS

- **Publics** : Militari(e)s ayant suivi le module 1
- **Recrutement** : Accord entre les stagiaires, le Délégué syndical ou le Secrétaire de section et le Secrétaire du Syndicat.
- **Objectif** : En fonction des objectifs que se seront définis les stagiaires en module 1, le module 2 permettra de creuser plus particulièrement soit la discrimination ethno-raciale, soit l'égalité hommes/femmes. Il servira aussi à faire le point sur les démarches initiées dans l'entreprise, à analyser les points de blocage pour élaborer une stratégie de poursuite de l'action.
- **Lieu et dates** :

MEURTHE&MOSELLE 03-04 DÉCEMBRE 2012

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT, DEPUIS LE SYNDICAT

10 JOURS - 2 JOURS-1 JOUR ILM à LA
 POSSIBILITE DE SAISONNER 1 OU 2 JOURS EN FONCTION DES
 DEMANDES DE TRAVAIL (LE SYNDICAT DE
 PROMOTEUR LA RÉGION, ...)

- **Public :** Collectif de syndicats qui veut mettre en place ou améliorer sa politique de développement.
- **Objectif :** Identifier ce que recouvre une politique de développement. Être ou clair sur le rôle de chacun pour une démarche globale associant les différentes structures. Savoir organiser des pratiques collectives portées de développement en lien avec l'action revendicative.
- **Dates et lieux à la demande**

AGIR POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3 1/2 JOURS

- **Public :** collectifs de secteurs syndicaux de tout secteur, à raison d'au moins deux militant(e)s (présence souhaitée d'au moins un militant du C-ROCT)
- **Objectif :** Poser un diagnostic conditions de travail dans l'entreprise - Savoir identifier des priorités - Connaître le réseau d'appui de la CFDT et les outils à notre disposition pour en faire construire un projet d'action syndicale de changement sur le champ des conditions de travail.
- **lieux et dates :**

MEURTHIL/ROSSELLE 14-15 MARS + 14-15 JUIN 2012

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT, DEPUIS LA SECTION

3 JOURS

- **Public :** Collectif de sections qui veulent mettre en place ou améliorer leur politique de développement.
- **Objectif :** savoir organiser des pratiques collectives portées de développement en lien avec l'action revendicative. Savoir aller à la rencontre des salariés et développer un syndicalisme de proximité. Organiser la proposition d'adhésion et la fidélisation.
- **lieux et dates :**

ROSSELLE	04-10 JÉVRIER + 06-07 SEPTEMBRE 2012
MEURTHIL/ROSSELLE	29-30 MARS + 23-25 OCTOBRE 2012



ANIMATEUR DE FORMATION

ANIMATEUR DE FORMATION

- **Public :** Militant(e)s souhaitant s'investir dans l'animation des formations syndicales de la CFDT
- **Conditions de recrutement :** Les responsables des Syndicats, en lien avec les Responsables Formation des Syndicats et de l'interprofessionnel sont invités à vérifier les critères des stagiaires.
- **Objectifs :** Identifier les fonctions de l'animateur et du formateur - Comprendre et maîtriser la communication dans un groupe - Acquérir les pratiques de l'évaluation.
- **lieux et dates :**

INTERNAT CHALET DU
 BOUT DU LAC
 À GERSAIGNAN 17-18-19-20 SEPTEMBRE 2012

ET TOUT CE QUI N'EST PAS DANS CE PLAN DE FORMATION... PEUT ÊTRE FAIT HORS PLAN !

- L'équipe Formation essaiera de répondre à toute demande de syndicats, pour les équipes du secteur privé mais aussi des trois fonctions publiques.
- Certaines formations comme « Bienvenue à la CFDT » peuvent être co-préparées par le secteur formation et le syndicat demandeur.
- Certains modules peuvent s'intégrer dans une autre formation. C'est notamment le cas des modules « développement » ou « histoire et identité »

Il faut vous inscrire auprès de la CFDT. (voir les coordonnées p.29)
Attention, pour éviter les annulations ou les refus par manque de place, le mieux est que votre syndicat valide l'inscription et la renvoie au secrétariat du secteur formation au plus tard 45 jours avant le début de stage.

Veillez à bien utiliser les bulletins d'inscriptions 2012 ainsi que les modèles de demandes de congés 2012 fournis en fin de fascicule et sur internet.

Démarches auprès de l'employeur

Il vous faut déposer à votre employeur, une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale (voir pages 21).

Cette demande est à adresser au minimum 30 jours à l'avance. Pensez à vous assurer que votre demande a bien été reçue, le mieux est de demander un récépissé qui atteste de la demande.

Ce congé formation est un droit,

l'employeur ne peut le refuser, après avis du Comité d'Entreprise, que s'il juge que votre absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Tout refus doit être motivé et doit vous être notifié dans les huit jours. En cas de litige, le secteur du secteur privé peut saisir le conseil de prud'hommes situateur en référé. Mais avant cela, n'hésitez pas à vous adresser à votre syndicat ou au secteur formation syndicale.

LES DÉLAIS À RESPECTER POUR S'INSCRIRE À UNE FORMATION

INSCRIPTION PAPIER		INSCRIPTION INTERNET			
SECTEUR FORMATION	SYNDICAT	EMPLOYEUR	EMPLOYEUR	SYNDICAT	SECTEUR FORMATION
	Envoi de bulletins d'inscription à votre syndicat	60			Réception de votre bulletin en ligne, transfert à votre syndicat pour validation
	Le syndicat valide l'inscription et la renvoie au secteur formation au plus tard 45 jours avant	50		Le syndicat retourne le mail pour validation	Envoi confirmation ce mail que vous avez donné
	Réception du bulletin valide inscription à la formation souhaitée	40			
		30	Déposer une demande de congé de formation à 30 jours minimum (voir modèles différents fournis en fin livret)		Déposer une demande de congé de formation à 30 jours minimum (voir modèles différents fournis en fin livret)
	Envoi de votre convocation avec programmes, plan et liste des participants (pour co-votage)	20			Envoi de votre convocation avec programmes, plan et liste des participants (pour co-votage)
		10			

POUR PLUS D'AVANCEMENT DE MARCHÉ DANS LES DÉLAIS PERDUS ?
Tout simplement pour permettre à chacun-e de déposer dans les délais une demande de congé de formation auprès de son employeur. Parce qu'une demande déposée puis acceptée tardivement - pour cause d'annulation de formation par exemple - peut signifier un droit constamment malgéré !

LA MARCHÉ À SUIVRE POUR S'INSCRIRE À UNE FORMATION

FRAIS DE REPAS

Les repas sont pris en charge.

Une participation de 3 € est demandée à chaque stagiaire.

(Règlement à effectuer en début de formation auprès de l'animateur - ou déductible des frais de déplacement)



DÉPLACEMENTS : DU DOMICILE AU LIEU DE FORMATION

Remboursement des frais kilométrique dont le tarif est déterminé par le Bureau Régional.

Le covoiturage est fortement encouragé.

Tarifs de remboursement année 2011 :

1 personne : 0,20 € / km

2 personnes : 0,25 € / km

3 personnes : 0,30 € / km

4 personnes : 0,35 € / km

P Attention ! Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à obtenir un RIB (quand vous venez en formation cela nous permettra de vous rembourser plus rapidement vos frais.



HÉBERGEMENT :

Prise en charge aux conditions suivantes :

- Éloignement de + 100 kms
- Remboursement 50 € maximum par nuitée (avec petit déjeuner).
- Repas du soir : remboursement 12 €.
(Justificatifs originaux impératifs)

La recherche d'un hébergement incombe au stagiaire.



PERTE DE SALAIRES :

La réglementation impose une prise en charge de l'employeur à partir de 10 salariés.

Veillez l'application des dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective, interrogez votre Délégué Syndical et votre syndicat.

La CFDT Lorraine prévoit une prise en charge des pertes de salaire s'il n'y a aucune autre possibilité.

Dans le cas d'une perte de salaire il faut faire remplir par votre employeur le certificat de perte de salaire que vous trouvez en page 21.



PARTICIPATION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES

Pour tout stagiaire dépendant d'un comité d'entreprise, une facture correspondant aux frais pédagogiques sera établie selon les indications fournies par le stagiaire.

Il ne s'agit pas de gagner de l'argent ! Il s'agit d'en perdre un peu moins...

Les sommes perçues permettent de financer une partie de la prise en charge des pertes de salaire, frais de déplacement, de restauration, d'hébergement.

En effet, la formation syndicale à un coût pour l'URJ, et c'est normal. Développer la formation et gagner en efficacité est un objectif de la CFDT lorraine.

Cela n'est possible que si nous mettons en oeuvre le principe de mutualisation, permettant l'accès à la formation à tous.



Appel : Selon l'article L.3143.7 du Code du Travail : « Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisée soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un tel absence congé ».

Art. L.3143.8 du Code du Travail : « In cas de congés de formation économique et sociale et de formation syndicale évalués globalement par les employeurs, dans les entreprises de dix salariés et plus, dans des conditions prévues par voie réglementaire.

Cette réévaluation est rendue à la fin de mois au cours duquel le congé a eu lieu ».

Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables, l'article R.3142.1 du Code du Travail prévoit le financement suivant à la charge de l'employeur : « Dans les entreprises de dix salariés et plus, l'employeur rembourse les congés de formation économique et sociale et de formation syndicale dans la limite de 0,08 % du montant des salaires payés pendant l'année en cours. Ce montant est ramené au cas de l' de l'article D.311 du code général des impôts relatif à la taxe sur les salaires. Les dépenses correspondantes des entreprises sont déductibles, dans la limite fixée au premier alinéa, du montant de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue ».

Ce certificat est donc strictement réservé aux seules autres hypothèses.

CERTIFICAT DE PERTE DE SALAIRE

Je soussigné(e) (NOM-PRENOM) _____

(Fonction – Entreprise) : _____

Certifie que M _____

Souffre une perte de salaire nette d'un montant de : _____ (en chiffres)

_____ (en toutes lettres)

Pour la période du _____ au _____ 2012

J'atteste que l'entreprise est dans l'une des situations suivantes :

à compléter en fonction des cases correspondantes

Entreprise soumise par des dispositions conventionnelles spécifiques ou ayant respecté ces dernières OUI NON

Entreprise de 1 à 9 salariés non soumise à l'article R.3142-1 du Code du Travail OUI NON

Entreprise de 10 salariés et plus, soumise à l'article R.3142-1 du Code du Travail OUI NON

• La perte de salaire ci-dessus tient compte de ce financement OUI NON

• L'entreprise a éprouvé le 0,08 pour mille du montant des salaires OUI NON

Fait à _____ le _____

Cachet et signature de l'employeur

Art. 37 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Le présent formulaire recueille des informations nominatives destinées à :

- la vérification de l'éligibilité au congé,
- la constatation et le montant d'un défaut de salaire,
- les procédures prévues en matière d'indemnité de congés,
- la tenue de l'annuaire d'absence et de congés.

Le présent formulaire est soumis par voie de questionnaire, sans effet de consentement, à une base de données automatisées.

Les informations recueillies par le présent formulaire sont destinées à la tenue de la comptabilité.





à envoyer à votre syndicat ou, commercialement, à :

Bulletin d'Inscription 2012

Secteur PRIVÉ

(à remplir soigneusement, impérativement et en trois fois)

Homme N°m : _____ Prénom : _____
 Femme Adresse personnelle : _____

 Code Postal : _____ Ville : _____
 N° Tél. Personnel : _____ Professionnel : _____
 Portable : _____ (au 07 : votre téléphone ou un fixe ou un registre affecté à votre titre
 est plus avantageux)
 Adresse e-mail : _____ @ _____
 Date de naissance : _____ / _____ / 19____

NOM DE LA FORMATION :

Qui se déroulera le : _____ de _____ au _____ 2012

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom : _____

Adresse de l'Entreprise : _____

N° Tél. : _____ / _____ / _____ / _____ -de 50 salariés -de 500 salariés +300 salariés

Votre syndicat (ou, Adresse, Date de création) :

N° SCPC (sur votre carte adhésif)

 Vos mandats : CE GP CRSC DS BS
 Secrétaire Trésorier Titulaire Délégation unique

Autres à préciser :

 À _____ Signature de demandeur
 le _____ 2012

N'oubliez pas qu'une participation aux frais de repas de 1,00€ par jour vous sera demandée lors de la formation

À remplir par le syndicat si financement :

 Les frais pédagogiques (200€/journalière) seront pris en charge par le : Le Syndicat L'Entreprise

 L'Entreprise


à envoyer à votre syndicat ou, commercialement, à :

Bulletin d'Inscription 2012

Secteur PUBLIC

(à remplir soigneusement, impérativement et en trois fois)

Homme N°m : _____ Prénom : _____
 Femme Adresse personnelle : _____

 Code Postal : _____ Ville : _____
 N° Tél. Personnel : _____ Professionnel : _____
 Portable : _____ (au 07 : votre téléphone ou un fixe ou un registre affecté à votre titre
 est plus avantageux)
 Adresse e-mail : _____ @ _____
 Date de naissance : _____ / _____ / 19____

NOM DE LA FORMATION :

Qui se déroulera le : _____ de _____ au _____ 2012

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom : _____

Adresse de l'Entreprise : _____

N° Tél. : _____ / _____ / _____ / _____ -de 50 salariés -de 500 salariés +300 salariés

Votre syndicat (ou, Adresse, Date de création) :

N° SCPC (sur votre carte adhésif)

 Vos mandats : CRP CRP CRB Secrétaire de section
 CE Trésorier

Autres à préciser :

 À _____ Signature de demandeur
 le _____ 2012

N'oubliez pas qu'une participation aux frais de repas de 1,00€ par jour vous sera demandée lors de la formation

À remplir par le syndicat si financement :

 Les frais pédagogiques (200€/journalière) seront pris en charge par le : Le Syndicat

 L'Entreprise



à envoyer à votre syndicat ex: commerces, métaux...

Bulletin d'Inscription 2012 CHS CT

(A remplir soigneusement, impérativement et en totalité)

Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tél. Personnel : Professionnel :
(ou 2° selon convenance sur une liste aux digites affectant la même forme
 soit par courriel)

Portable :
 Adresse e-mail :@.....
 Date de naissance : / / 19.....

NOM DE LA FORMATION :

Qui se déroulera à : du au 2012

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom :

Adresse de l'Entreprise :

N° Tél. : -de 50 salariés -de 300 salariés +300 salariés

Secteur PRIVE Secteur PUBLIC

Votre syndicat

(ex: Métiers, Santé, Services etc.) :

N° SCPVC (sur votre carte adhérent) :

Vos mandats CE DP Trésorier Secrétaire Titulaire Délégation Unique CG RSS
 CHSCT Avez-vous bénéficié d'une formation CHSCT depuis 4 ans OUI NON
 Si fonction Publique hospitalière : Titulaire OUI NON

Autres à préciser :

Signature du demandeur

A
le 2012

N'oubliez pas qu'une participation aux frais de repas de 3,00€ par jour vous sera demandée lors de la formation

coordonnées bancaires



à envoyer à votre syndicat ex: commerces, métaux

Bulletin d'Inscription 2012

(A remplir soigneusement, impérativement et en totalité)



Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tél. Personnel : Professionnel :
(ou 2° selon convenance sur une liste aux digites affectant la même forme
 soit par courriel)

Portable :
 Adresse e-mail :@.....
 Date de naissance : / / 19.....

NOM DE LA FORMATION :

Qui se déroulera à : de au 2012

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom :

Adresse de l'Entreprise :

N° Tél. : -de 50 salariés -de 300 salariés +300 salariés

Votre syndicat

(ex: Métiers, Services etc.) :

N° SCPVC (sur votre carte adhérent) :

Vos mandats CE DP CHSCT DS RSS
 Secrétaire Trésorier Titulaire Délégation unique

Autres à préciser :

Signature du demandeur

A
le 2012

coordonnées bancaires



CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL

UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE



à renvoyer au :
 Secteur formation de la CFDT Lorraine
 5 bis Place Saint Rémy
 54300 LUNEVILLE

Bulletin d'Inscription 2012 Formation PRUD'HOMMES

(A remplir soigneusement, impérativement et en totalité)

□ M. □ Mlle □ M. Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tél. Personnel : Portable :

Professionnel :

Adresse email :@.....

Sexe : □ Masculin □ Féminin Date de naissance : 19

(à indiquer impérativement)

Nom et Adresse de l'Entreprise :

N° Tél. :

NOM DE LA FORMATION

Qui se déroulera à : de au 2012

Fonction : □ Conseiller Prud'hommes* Conseil Section

□ Délégué □ Conseiller du salarié

Autres responsabilités syndicales (ex. Cb CE, Délégué Syndical, RSS, ...):

N'oubliez pas de joindre le chèque de participation aux frais de repas (3,00 Euros par repas).

A **Chef de Syndic**

le 2012

CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL

UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE

2012



à remettre à l'employeur, un mois
 avant la date de la session
 (sauf exception)

Congé de formation des CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Je soussigné(s)

Je vous informe qu'en vertu des articles L.1442-3 du code du travail, je
 participerai à une session de formation de jours

à compter du au 2012

Cette session est organisée par l'Institut Confédéral d'Etude et de
 Formation Syndicale de la CFDT qui est un organisme agréé par
 Arrêté Ministériel.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes
 sentiments distingués.

Signature



à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

**Demande de congé de formation
ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE**
(Fonction publique)

Je soussigné(e)

solicite une mise en congé du au 2012

pour suivre la formation :

organisée à

par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT,
conformément aux décrets n° 84-474 du 15 juin 1984, n° 85-552 du
22 mai 1985 (modifié par l'article 3 du décret n° 94-1914 du 4 mars
1994) et n° 88-678 du 6 mai 1988 accordant aux travailleurs le droit
à des congés de formation économique, sociale et syndicale.

Organisme agréé par Arrêté Ministériel

A..... le.....

Signature



à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

**Demande de congé de formation
économique, sociale et syndicale**
(Droit privé)

Je soussigné(e)

Conformément aux articles L.3142-7 ; L.3142-8 ; L.3142-9 ; L.3142-10 ;
R. 3142-1 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de
m'absenter de l'entreprise

du au 2012

(préciser les dates de début et de fin de stage)

en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndi-
cale, organisé par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de
la CFDT, qui est un organisme agréé par Arrêté Ministériel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le
Directeur, l'expression de mes sentiments distingués

Signature

CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL

UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE

2012



à remettre à l'employeur,
un mois avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION CHSCT (Droit privé)

Je soussigné(e)

Conformément aux articles L.4614-4 ; L.4614-13 et L.4523-10 du code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail.

Ce stage organisé par l'Institut Confédéral d'Étude et de Formation Syndicale de la CFDT, organisme agréé par Arrêté Ministériel, aura lieu :

du ou 2012

(préciser les dates de début et de fin de stage)

Le montant des frais pédagogiques s'élève à **324,00 € par jour et par personne** (conformément à l'article L.4614-34. Six fois le SMIC horaire auquel s'ajoute :

- les frais de déplacement sur la base du tarif de seconde classe SNCF, applicable au trajet le plus direct entre l'établissement et le lieu de la formation,
- les frais de séjour sur la base de l'indemnité de mission versée aux agents de l'État pour les déplacements temporaires, soit 15,23 € par repas et 83,86 € par nuitée à Paris et en Province, 68,61 € par nuitée.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL

UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE

2012



à remettre à l'employeur,
un mois avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ECONOMIQUE ÉLU AU COMITÉ D'ENTREPRISE

Je soussigné(e)

Conformément aux articles L.2325-44 et R.2325-8 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du ou 2012

(préciser les dates de début et de fin de stage)

en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par l'Institut Confédéral d'Étude et de Formation Syndicale de la CFDT, qui est un organisme agréé par Arrêté Ministériel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

A le

Signature

Les Instituts du Travail ont pour mission la formation et la recherche en sciences sociales du travail.

Dans ce cadre, ils contribuent à la formation des membres des organisations syndicales, des organisations du secteur de l'économie sociale et des associations.

(Décret n° 89-206 du 23 avril 1989, relatif aux Instituts du Travail)



À Nancy, l'Institut du Travail propose deux formations pouvant déboucher sur un diplôme d'université. Elles ne remplacent pas les formations syndicales mais peuvent constituer un élément de validation des compétences acquises par les militants, elles peuvent être prises en charge par le DIF.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, POUR VOUS INSCRIRE, CONTACTEZ DIRECTEMENT :

Contact IRT 138 avenue de la Libération - BP 43409 - 54015 NANCY cedex
Standard : 03 84 98 47 88 des-irt@univ-nancy2.fr
<http://www.univ-nancy2.fr/presentation/campus/irt.html>

LE DES, DIPLÔME D'ÉTUDES SOCIALES.

Il s'agit d'un diplôme d'université créé sur les sciences sociales du travail. Il comporte :

- Des enseignements obligatoires constituant un tronc commun de matières fondamentales
- Des options et des enseignements complémentaires.

L'inscription est précédée d'un entretien avec un enseignant de l'IRT afin de définir le meilleur parcours de formation compte tenu des objectifs de l'auditeur. Aucune condition de diplôme n'est requise. Le D.E.S. est ouvert aux non bacheliers.

Sous réserve d'obtenir satisfait aux épreuves de contrôle, le DES est délivré aux auditeurs ayant suivi des modules pour un équivalent d'au moins 20 points, dont obligatoirement les 13 points du tronc commun. 1 point correspondant à 12 heures de formation, l'auditeur doit donc suivre l'équivalent d'au moins 240 heures de formation.

LE DSES, DIPLÔME SUPÉRIEUR D'ÉTUDES SOCIALES.

Il s'agit également d'un diplôme qui, sous réserve d'obtenir satisfait aux épreuves de contrôle, est délivré aux auditeurs ayant suivi des modules pour un équivalent d'au moins 40 points. Ce diplôme comporte une initiation à la recherche finalisée par la rédaction d'un mémoire, qui correspond à 10 points.

Les cours obligatoires : introduction au droit, droit du travail, notions générales de protection sociale, droit de la formation professionnelle.

Les cours optionnels : protection sociale, droit des associations, option représentant du personnel, économie générale du travail, droit social européen, psychosociologie de travail, histoire des relations sociales, droit de la fonction publique, expression écrite. Chacun des modules peut être suivi au titre du droit individuel à la formation (DIF).

Une passerelle est possible avec la licence professionnelle collaborateur de droit social.



SECTEUR FORMATION
 5 bis place Saint-Rémy
 54300 LUNEVILLE
 ☎ 03 83 73 56 01
 ☎ 03 59 62 82 24
 e-mail : formation@cfm54.fr

www.cfdilorraineformation.net
 (Non utilisable et incl. sur le cfd.net)

SECRETARIAT

Murielle GUILLEMINAULT



☎ 03 83 73 56 01
formation@cfm54.fr

RESPONSABLE RÉGIONAL

Dominique TOUSSAINT

15 Boulevard Charles Y
 BP 32340
 54002 NANCY cedex
 ☎ 03 83 39 45 00
dtoussaint@cfm54.fr



RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX

EN MEUSE

Sylvie WIDJLAY

CFDT 11 Place de la Couronne
 BP 30042
 55801 BAR LE DUC Cedex
 ☎ 03 29 49 87 97
 ☎ 03 29 78 48 60
swidjlay@wanadoo.fr



**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL FORMATION
 RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE**

Gérard GUILLEMINAULT

5 Bis Place Saint-Rémy
 54300 LUNEVILLE
gguilleminault@cfm54.fr



DANS LES VOSGES

Nelly CREMEL

CFDT 4 rue Aristide Briand
 BP 334
 88308 ÉPIVAL Cedex
 ☎ 03 29 82 84 32
 ☎ 03 29 33 01 38
nelly.cremel@wanadoo.fr



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL JURIDIQUE

Stéphane SIMON

☎ 03 87 16 87 70
s.simon@wanadoo.fr



EN MOSELLE

Didier JUNKER

CFDT 2 rue du Général
 Lardemelle - BP 80627
 57009 METZ cedex 1
 ☎ 03 87 16 87 70
 ☎ 03 87 16 28 45
moselle@cfm54.fr



CHRONOLOGIE DES FORMATIONS 2012

Intercor	Famille	Libellé	DU	AU	cert.	eq.
12-001	MANDAT 2	Code du travail et action syndicale	23 janvier	24 janvier	54	2
12-002	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	26 janvier	27 janvier	57	3
12-003	MANDAT 1	Rôle de l' élu au CE	01 février	03 février	57	3
12-004A	MANDAT 2	Animer la section - module 1	02 février	03 février	55	2
12-007	MANDAT 2	Rôle du trésorier	06 février	08 février	57	3
12-006A	MANDAT 1	Renouvellement générationnel - module 1	06 février	07 février	54	2
12-005	CONNAÎTRE	Accueil bienvenue	06 février	07 février	55	2
12-008	JURIDIQUE	Comment gérer les incidents d' audience	08 février	10 février	58	3
12-009	MANDAT 1	Rôle du délégué syndical	09 février	10 février	54	3
12-010A	AGR	Agir pour le développement en section - module 1	09 février	10 février	57	2
12-013	SANTÉ & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l' entreprise	27 février	29 février	54	3
12-012	SÉCURISATION	Restructuration PSE	27 février	29 février	57	3
12-011 A	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 1	27 février	29 février	55	3
12-015	SÉCURISATION	Formation économique de l' élu au CE	05 mars	09 mars	54	5
12-016	SANTÉ & CONDITIONS W	Accident du travail - maladies professionnelles	07 mars	09 mars	57	3
12-019	SANTÉ & CONDITIONS W	Risques psychosociaux	12 mars	14 mars	57	3
12-017	COMMUNIQUER	Expression écrite	12 mars	14 mars	57	3
12-018	MANDAT 2	Gagner les élections	12 mars	14 mars	54	3
12-021	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	14 mars	16 mars	58	3
12-020A	AGR	Agir sur les conditions de travail - module 1	14 mars	16 mars	54	2
12-023	MANDAT 2	Régles et techniques de la négociation dans le privé	19 mars	21 mars	54	3
12-022	TECHNIQUE	Informatique niveau 1	19 mars	21 mars	57	3
12-024	SANTÉ & CONDITIONS W	Prévenir le risque de harcèlement dans le public	26 mars	28 mars	57	3
12-025	MANDAT 1	Rôle de l' élu au CE	26 mars	28 mars	54	3
12-026	SANTÉ & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l' entreprise	28 mars	30 mars	57	3
12-028	JURIDIQUE	Le contrat à durée déterminée	29 mars	30 mars	54	2
12-027A	AGR	Agir pour le développement en section - module 1	29 mars	30 mars	54	2
12-030	MANDAT 2	Épargne salariale	02 avril	03 avril	57	2
12-029	MANDAT 2	Bilan social - Fonction publique territoriale	02 avril	03 avril	58	2
12-031	SANTÉ & CONDITIONS W	Le médecin du travail	02 avril	03 avril	54	2
12-032	MANDAT 1	Rôle du délégué syndical	02 avril	04 avril	55	3
12-033A	MANDAT 2	Animer la section syndicale - module 1	04 avril	05 avril	57	2
12-034A	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 1	04 avril	06 avril	54	3
12-011B	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 2	23 avril	24 avril	55	2
12-035	TECHNIQUE	GESSY 2	24 avril	27 avril	57	4
12-006B	MANDAT 1	Renouvellement générationnel - module 2	25 avril	27 avril	54	3
12-036	SANTÉ & CONDITIONS W	Prévenir le risque de harcèlement dans le privé	25 avril	27 avril	54	3
12-037	SÉCURISATION	GPEC Gestion privé, des emplois et compétences	02 mai	04 mai	54	3
12-038	SANTÉ & CONDITIONS W	Négocier un accord sur le handicap	09 mai	11 mai	57	3
12-039	MANDAT 1	Rôle de l' élu au CE	09 mai	11 mai	58	3
12-040	MANDAT 2	Code du travail et action syndicale	10 mai	11 mai	54	2
12-041	CONNAÎTRE	Accueil bienvenue	14 mai	16 mai	57	2
12-004B	MANDAT 2	Animer la section - module 2	14 mai	15 mai	55	2
12-045	SANTÉ & CONDITIONS W	Rupture pour inaptitude	21 mai	23 mai	57	3
12-044	MANDAT 1	Rôle du Délégué du personnel	21 mai	23 mai	54	3
12-043	TECHNIQUE	Informatique niveau 2	21 mai	23 mai	55	3
12-048	JURIDIQUE	Rencontre avec avocats	24 mai	24 mai	55	1
12-047	SANTÉ & CONDITIONS W	Document Unique	29 mai	31 mai	57	3
12-048	SANTÉ & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l' entreprise	29 mai	31 mai	55	3
12-050	SÉCURISATION	Droit à la formation	11 juin	13 juin	54	3
12-049	SANTÉ & CONDITIONS W	Arbre des faits - arbre des causes	11 juin	13 juin	54	3

N° descriptif	Famille	Libellé	DU	AU	seps	sej
12-051	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	11 juin	13 juin	55	3
12-0208	AGIR	Agir sur les conditions de travail - module 2	14 juin	15 juin	54	3
12-0348	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 2	14 juin	15 juin	54	2
12-0338	MANDAT 2	Animer la section - module 2	18 juin	19 juin	57	2
12-052	COMMUNIQUER	Expression orale	18 juin	20 juin	54	3
12-053	SANTE & CONDITIONS W	Risques psychosociaux	18 juin	20 juin	54	3
12-054	JURIDIQUE	Droit local du travail	19 juin	21 juin	57	3
12-055	MANDAT 1	Elu au CHSCT - Fonction publique	27 juin	29 juin	57	3
12-068C	MANDAT 1	Renouvellement générationnel - module 3	27 juin	29 juin	54	3
12-0108	AGIR	Agir pour le développement en section - module 2	06 septembre	07 septembre	57	2
12-036A	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 1	10 septembre	12 septembre	57	3
12-067	CONNAITRE	Accueil bienvenue	13 septembre	14 septembre	54	2
12-060	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	17 septembre	19 septembre	57	3
12-059	SANTE & CONDITIONS W	Accident du travail-maladies professionnelles	17 septembre	19 septembre	54	3
12-061	ANIMATEUR DE FORMATION	Animateur de formation	17 septembre	20 septembre	58	4
12-062	JURIDIQUE	Jurisprudence sur les discriminations	18 septembre	20 septembre	54	3
12-063A	AGIR	Agir dans la section - module 1	24 septembre	25 septembre	57	2
12-066	MANDAT 1	Rôle du délégué syndical	24 septembre	26 septembre	58	3
12-064A	MANDAT 2	Animer la section - module 1	24 septembre	25 septembre	54	2
12-065	COMMUNIQUER	Expression orale	24 septembre	26 septembre	55	3
12-067A	AGIR	Agir contre les discriminations au travail mod. 1	01 octobre	03 octobre	54	3
12-068A	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 1	03 octobre	05 octobre	58	3
12-070	SECURISATION	Formation économique de l'Elu au CE	08 octobre	12 octobre	57	5
12-069	COMMUNIQUER	Expression écrite	08 octobre	10 octobre	58	3
12-071	MANDAT 1	Rôle de l'Elu au CE	08 octobre	10 octobre	55	3
12-072	SANTE & CONDITIONS W	Négocier un accord sur le handicap	10 octobre	12 octobre	54	3
12-073	MANDAT 2	Règles et techniques de la négociation dans le public	15 octobre	16 octobre	57	2
12-074	SANTE & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l'entreprise	15 octobre	17 octobre	58	3
12-076	MANDAT 2	Gagner les élections	17 octobre	19 octobre	54	3
12-075	SANTE & CONDITIONS W	Document unique	17 octobre	19 octobre	55	3
12-077	SECURISATION	Restructuration PSE	23 octobre	24 octobre	58	3
12-0278	AGIR	Agir pour le développement en section module 2	22 octobre	23 octobre	54	2
12-079	JURIDIQUE	Jurisprudence nouvelles technologies de l'information	24 octobre	26 octobre	57	3
12-078	MANDAT 1	Elu au CHSCT Fonction publique	24 octobre	26 octobre	54	3
12-058B	MANDAT 1	L'Elu au CHSCT Module 2	12 novembre	13 novembre	57	2
12-093	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	12 novembre	14 novembre	58	3
12-081	SANTE & CONDITIONS W	Prévenir le risque de harcèlement dans le privé	14 novembre	16 novembre	57	3
12-084	MANDAT 2	Rôle du trésorier	14 novembre	16 novembre	54	3
12-082	MANDAT 1	Rôle du délégué syndical	19 novembre	21 novembre	57	3
12-084B	MANDAT 2	Animer la section - module 2	19 novembre	20 novembre	54	2
12-082	CONNAITRE	Accueil bienvenue	19 novembre	20 novembre	58	2
12-085	MANDAT 1	Rôle de l'Elu au CE	26 novembre	28 novembre	57	3
12-086	COMMUNIQUER	Nouveaux médias - utilisation syndicale	28 novembre	30 novembre	54	3
12-083B	AGIR	Agir dans la section - module 2	03 décembre	04 décembre	57	2
12-083	SANTE & CONDITIONS W	Prévenir le risque harcèlement dans le public	03 décembre	05 décembre	58	3
12-087E	AGIR	Agir contre les discriminations au travail - module 2	03 décembre	04 décembre	54	2
12-088	MANDAT 2	Code du travail et action syndicale	06 décembre	07 décembre	54	2
12-088B	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 2	06 décembre	07 décembre	58	2
12-089	SANTE & CONDITIONS W	Risques psychosociaux	10 décembre	12 décembre	57	3
12-090	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	12 décembre	14 décembre	54	3
12-091	MANDAT 2	Bilan social - secteur privé	17 décembre	18 décembre	57	2